
**Complément au dossier de
déclaration au titre de la loi sur
l'eau pour des travaux de
desenvasement dans le cadre
du contrat Natura 2000 du
marais communal de Thézy-
Glimont**

Demandeur :

Conservatoire des sites naturels de Picardie
1 place Ginkgo – Village Oasis
80044 Amiens cedex 1

Mai 2010



SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
1- OBJET DE LA DEMANDE	3
2- NOM ET ADRESSE DU DEMANDEUR	3
3- COMPLEMENTS SUR LES DONNEES TECHNIQUES RELATIVES AUX TRAVAUX.....	3
Description des techniques employées.....	3

1- OBJET DE LA DEMANDE

Travaux de restauration d'herbiers aquatiques par curage localisé au sein du marais communal de Thézy-Glimont.

La totalité de ces travaux fait l'objet d'une demande de financement au titre d'un contrat Natura 2000 au sein du site FR 2200359 « Tourbières et marais de l'Avre ».

2- NOM ET ADRESSE DU DEMANDEUR

Conservatoire des sites naturels de Picardie
1 place Ginkgo, village Oasis
80044 Amiens cedex 1
En sa qualité d'assistant à maîtrise d'ouvrage.

Une convention d'une durée de 6 ans signée le 4 septembre 2008 entre la commune de Thézy-Glimont et le Conservatoire des sites naturels de Picardie a confié au Conservatoire l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre du contrat Natura 2000.

3- COMPLEMENTS SUR LES DONNEES TECHNIQUES RELATIVES AUX TRAVAUX

Description des techniques employées

Il s'agit d'un curage hydraulique par drague flottante suceuse. L'ensemble des sédiments sera acheminé vers la zone de dépôt par pompage via une canalisation de refoulement.

Le retour des eaux clarifiées par décantation vers l'étang curé sera assuré par écoulement naturel via la peupleraie. Cette dernière jouant le rôle de filtre naturel de l'eau en cas de trop fort taux en MES. La peupleraie sera momentanément recouverte d'une fine lame d'eau d'environ 10 cm durant deux semaines maximum le temps d'absorber l'eau qui retournera par infiltration et par écoulement dans la nappe d'eau des étangs.

Après décantation des sédiments au sein de la zone de dépôt (1 an de ressuyage environ), celle-ci sera progressivement remise en état (arasement des digues). Les sédiments ressuyés seront exportés hors zone humide pour être valorisés par la commune au fur et à mesure des besoins.

Construction de la zone de dépôt

- débroussaillage des arbres et arbustes présents sur l'emprise du projet,
- terrassement sur 100 x 30 m et réalisation de 4 digues de 1,50 m de haut,
- mise en place des ouvrages pour la gestion du retour des eaux décantées.

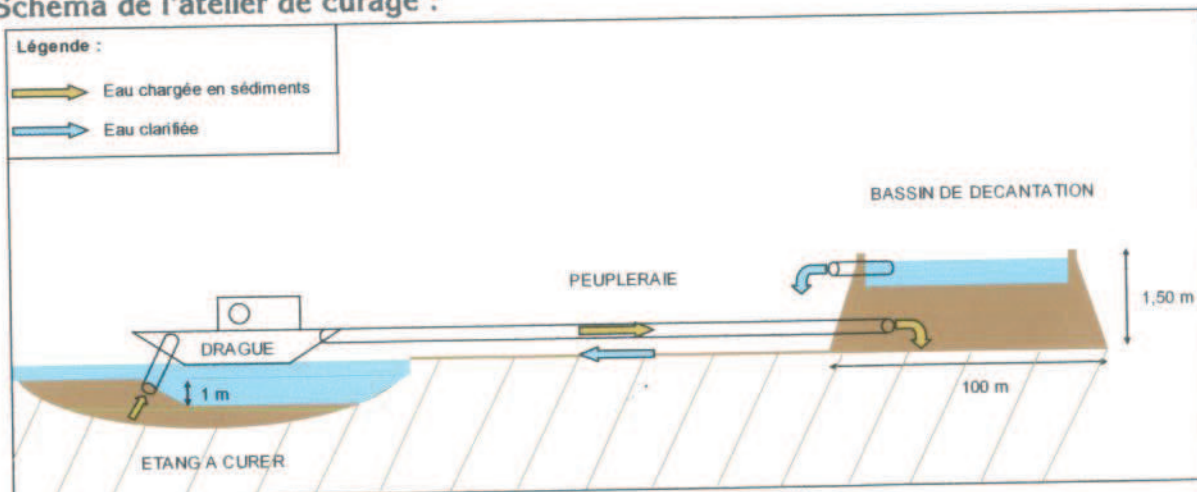
Installation des canalisations de refoulement des sédiments et des eaux de rejet

- les dispositions et aménagements nécessaires pour la mise en place de la canalisation et le franchissement de tout obstacle éventuellement rencontré dans l'aire d'intervention,

Dragage et refoulement des sédiments

- réalisation d'un relevé bathymétrique avant travaux,
- extraction par curage hydraulique et acheminement des produits vers le site de dépôt par la canalisation de refoulement,
- les bordures de la zone curée seront profilées en relevant l'élinde progressivement pour obtenir une pente douce d'environ 30° pour éviter tout affaissement brutal du niveau des sédiments connexes,
- suivi du remplissage du bassin de décantation et gestion des eaux de rejet,
- mesures quotidiennes des débits de retour,
- suivi des paramètres MES des eaux de retour deux fois par jour,
- mesures de la DCO et de l'ammonium des eaux de retour, une fois par semaine,
- bathymétrie en début et fin d'opération.

Schéma de l'atelier de curage :



Analyse des sédiments :

Nous ne disposons pas à l'heure actuelle d'analyse qualitative des sédiments de l'étang à curer. Cependant, on peut s'attendre à trouver des sédiments d'une bonne qualité, comparables à ceux analysés dans l'étang de Moreuil en amont dans la vallée (voir résultats d'analyse ci-joints). Une analyse sera conduite avant le début des travaux et ils seront annulés en cas d'analyse non-conforme aux normes d'épandage en vigueur.